

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DVD 231 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à concurrence de 87 165,63 euros, à l'indemnisation amiable des tiers énumérés ci-après, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 67, article 678, rubrique 820 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris sous réserve de financement.

<i>DESIGNATION</i>	<i>DATE</i>	<i>MONTANT</i>
X	18/02/2013	673,04 euros
X	24/04/2011	2.504,15 euros
X	09/06/2013	100,97 euros
X	09/03/2013	100,00 euros
X	08/06/2013	954,42 euros
X	22/02/2013	80,00 euros
X	09/04/2013	568,02 euros
X	06/05/2012	30 120,00 euros
X	09/06/2013	237,02 euros
X	20/12/2012	1 805,36 euros
X	21/03/2013	5 600,00 euros
X	22/04/2013	1 045,39 euros
X	01/07/2012	490,36 euros
X	16/04/2013	155,00 euros
X	16/04/2013	1 476,51 euros
X	13/04/2013	175,00 euros
X	01/07/2013	97,00 euros
X	04/08/2012	2 411,00 euros
X	16/01/2013	1 009,20 euros
X	04/06/2013	439,66 euros
X	05/05/2012	1 181,33 euros
X	16/06/2012	17 767,19 euros
X	31/03/2012	260,00 euros
X	31/03/2012	165,78 euros
X	08/11/2012	12 815,00 euros
X	22/05/2013	999,00 euros
X	22/05/2013	121,25 euros
X	27/05/2013	3 695,87 euros
X	22/03/2013	118,11 euros